

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1604

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Réaménagement du cours Emile Zola - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Hugué), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pilon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1604**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Réaménagement du cours Emile Zola - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour le projet de réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne.

Le cours Emile Zola à Villeurbanne est une artère structurante traversant la ville sur un axe ouest-est de 4 kilomètres commençant cours Vitton et aboutissant rue Léon Blum au-delà du boulevard périphérique.

Le profil actuel du cours, principalement à 2 x 2 voies, malgré la présence du métro en souterrain, est très marqué par le trafic automobile. La circulation est d'environ 24 000 véhicules par jour. Une frontière nord-sud est ainsi créée par le flux automobile incessant et les traversées piétonnes sont difficiles. L'accidentologie est ainsi importante.

Il s'agit donc de transformer le cours Émile Zola pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable.

Au-delà de cet objectif général, les objectifs particuliers poursuivis par cette opération sont les suivants :

- développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie

- . réduire l'ensemble des nuisances liées au trafic motorisé (bruit, pollution atmosphérique) et sécuriser les déplacements de tous les usagers,
- . requalifier l'espace public de part et d'autre du cours (trottoirs plus confortables, plantations par exemple, etc.),
- . améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap,
- . faciliter l'usage des modes doux (vélo, marche à pied) en créant notamment un itinéraire cyclable d'agglomération exemplaire ;

- conforter les cœurs de quartier et relier les pôles d'agglomération :

- . affirmer un axe urbain majeur, accompagner et relier les grands projets urbains d'agglomération Gratte-ciel nord et Carré de Soie,
- . soutenir le développement de l'attractivité commerciale des quartiers,
- . conforter les pôles de services publics.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements dans le cadre de la politique : Garder le cap du développement économique - Réaliser de grands projets structurants - Poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains (axe A 21) et a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme de 250 000 € par délibération n° 2009-1015 du conseil de Communauté du 2 novembre 2009 pour la réalisation des études préalables.

Le principe majeur retenu pour transformer le cours Emile Zola consiste à redistribuer l'espace de la rue au profit des modes doux et principalement des cycles. Il est prévu la requalification de façade à façade et la reprise des espaces contigus :

- la réalisation d'un aménagement cyclable,
- la réduction à 2 x 1 voies de circulation,
- la réalisation phasée avec une première tranche allant de la rue Lherminier à la rue Baratin.

Suite à la délibération n° 2010-1328 du 22 mars 2010 du conseil de Communauté, la concertation préalable a démarré le 1er avril 2010 sur la partie intra-périphérique. La partie au niveau du périphérique et au-delà ne peut, à cette étape, faire l'objet d'orientations et de partis d'aménagement.

Compte tenu du linéaire important, le réaménagement du cours Emile Zola sera réalisé par tranches. La 1ère tranche concerne le tronçon Lherminier/Baratin.

Les besoins de prestations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont les suivants :

Un appel d'offre restreint, par exception au concours, sera lancé pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre avec les missions suivantes :

Pour la tranche ferme :

- les études préliminaires/esquisses du réaménagement du cours Emile Zola dans sa partie intra-périphérique,
- la conception du réaménagement du cours Emile Zola entre les rues Lherminier et Baratin et des espaces publics contigus (1ère tranche opérationnelle).

Pour les tranches conditionnelles :

- la réalisation du réaménagement du cours Emile Zola entre les rues Lherminier et Baratin et des espaces publics contigus,
- la conception du cours entre les rues Thiers et Hippolyte Khan et des espaces publics contigus,
- la réalisation du cours entre les rues Thiers et Hippolyte Khan et des espaces publics contigus,
- la conception du cours entre les rues Hippolyte Khan et Lherminier et des espaces publics contigus (secteur Gratte-ciel),
- la réalisation du cours entre les rues Hippolyte Khan et Lherminier et des espaces publics contigus,
- la conception du cours entre les rues Baratin et Souvenir français et des espaces publics contigus,
- la réalisation du cours entre les rues Baratin et Souvenir français et des espaces publics contigus,
- des missions complémentaires.

A ces frais de maîtrise d'œuvre s'ajoutent des frais de missions diverses :

- assistance à maîtrise d'ouvrage,
- étude d'impact et dossier d'enquête publique,
- ordonnancement, planification et coordination,
- étude de déplacements et études réseaux,
- coordination sécurité, prévention et santé,
- etc.

La demande d'individualisation d'autorisation de programme relative aux travaux pour la première tranche opérationnelle est prévue en 2013.

Afin de poursuivre le processus opérationnel, le Conseil est saisi pour une demande d'individualisation complémentaire pour les prestations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre d'un montant de 3 025 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de la phase études pour le réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A 2-Réaliser de grands projets structurants sur l'opération n° 2055 individualisée le 2 novembre 2009, pour un montant de 250 000 €.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 3 025 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- 85 000 € en 2010,
- 440 000 € en 2011,
- 535 000 € en 2012,
- 550 000 € en 2013,
- 355 000 € en 2014,
- 1 060 000 € en 2015 et après.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 275 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.